



Rentrée des stagiaires
FSU Aura CAEN
Action Orientation
Rentrée 2018 : mutations, AED
Rendez-vous de carrière
CAPA hors-classe des certifiés
Réforme Retraites

Éditorial

Prendre le temps

Enfin, le moment espéré de pouvoir retrouver de l'oxygène, de prendre le temps.

Décidément, le bilan de cette première année de présidence Macron est bien désolant, tant les chantiers ouverts tous azimuts évoquent davantage le passage d'Attila que la reconstruction nécessaire des solidarités. C'est au pas de charge que le président des riches s'attache scrupuleusement à mettre la République en marge, affichant morgue et mépris pour les pauvres, les migrants, les vieux, les jeunes..., détricotant avec méthode les acquis sociaux et s'appliquant minutieusement à défaire la représentation et l'expression démocratiques.

Qu'il s'agisse de la Fonction Publique, où 120 000 suppressions de postes sont programmées et les salaires toujours en panne, de l'Éducation nationale, où les recrutements incontournables ne sont pas programmés avec des effectifs d'élèves toujours en hausse, du bac qui pourrait devenir un croisement d'examen maison et d'usine à gaz, du lycée, que le ministre Blanquer s'ingénie à transformer en parcours d'initiés, ou de Parcoursup, en train de faire la démonstration de son inefficacité, (et pourtant, on allait voir ce qu'on allait voir !), de nos retraites, cible d'une casse programmée, partout, la velléité du saccage.

Mais nous sommes tenaces, et déterminés. Non, Monsieur le Président, nous n'acceptons pas votre volonté de tordre les principes de la République, pas plus que vos tentatives de criminaliser l'action syndicale, ou de museler les élus en cherchant à vider leurs missions de tout contenu.

**En un mot pour nous, le renoncement :
c'est NON !**

C'est regonflés d'une énergie nouvelle que nous nous retrouverons, **dès le 30 août, en CSA à la bourse du travail**, pour conduire les luttes contre la rentrée « techniquement réussie » que vous nous avez concoctée, Messieurs du gouvernement, n'étant jamais avares d'éléments de langage préprogrammés.

Rendez-vous aussi le 18 octobre*, dans un colloque actifs/retraités pour mettre en échec la casse du code des pensions et de la notion même de retraite !

**D'ici là, une seule prescription,
« Détendez-vous » !**

Bel été à toutes et tous !

Corinne Baffert

*Inscription sous forme de stage pour les actifs, donc avant le 18 septembre.

Rentrée 2018 : accompagner et défendre les stagiaires

Cela a commencé fin juin et continue tout le mois de juillet. Derrière le téléphone ou un écran, il s'agit de répondre aux demandes de conseil, et aussi de guider pour des demandes de recours, au niveau de l'académie et au niveau national, sur les affectations et sur les modalités de stage.

Cet engagement continuera dès la fin août avec la présence du SNES-FSU lors des journées de prérentrée imposées pour les stagiaires, avant la prérentrée officielle.

Cela se déroulera sur le campus de Grenoble et tous les collègues sont invités à nous rejoindre le mardi 28 août à l'aube !

Tout au long de l'année, les militants du SNES-FSU assurent des permanences hebdomadaires sur les sites de l'ESpé à Grenoble et Chambéry tous les mardis.

Accueillir les stagiaires dans les établissements : le rôle central du S1

Il est primordial de prendre contact dès la prérentrée dans les établissements et de les accompagner dans leurs différentes démarches.

Merci de recueillir les adresses méls des stagiaires pour leur permettre de recevoir les informations de notre liste de diffusion et de leur rappeler les permanences à l'Espé.

Pour toute question : stagiaire@grenoble.snes.edu

Marabout et bout de ficelle

Non, la rentrée ne sera pas *techniquement* réussie ! La rectrice devra changer de ton lors de la conférence de presse lors de la rentrée prochaine. Le manque de stagiaires lors des affectations de juillet ne pallie pas le manque d'enseignants et de CPE dans notre académie et, l'académie ne dérogeant pas à la hausse démographique dans le second degré, les effectifs par classe vont encore augmenter quand nous recevrons nos listes d'élèves, dégradant toujours plus nos conditions de travail et les conditions d'études de nos élèves.

Le mouvement intra académique a encore révélé le déficit d'enseignants : des postes d'allemand, de technologie, de sciences physiques, SII, économie-gestion, SES, lettres classiques... étaient toujours vacants à la fin du mouvement 2018, sans compter les postes spécifiques parmi lesquels de nombreux postes en FLE ou en ULIS, qui n'ont pas été pourvus.

La situation du remplacement ne s'est pas améliorée. Les TZR étant la variable d'ajustement entre les postes fixes et le nombre de professeurs dans l'académie, le remplacement ne pourra pas être assuré dans de nombreuses disciplines et secteurs de notre académie par des personnels titulaires formés.

Lors du dernier CTA de l'année, le rectorat a présenté la nouvelle répartition des AED. Un barème a bien été travaillé par le rectorat prenant en compte les priorités (internat, éducation prioritaire...), mais force est de constater que les moyens ne permettent pas aux établissements de l'éducation prioritaire d'avoir une couverture atteignant les 100 % selon les normes du rectorat !

Alors, comment réussir la rentrée ? Tout le monde fait preuve d'inventivité. Après les heures supplémentaires imposées aux collègues les plus vulnérables, certains lisent dans le marc de café et font courir le bruit d'une suppression des minorations de service instituées par le décret de 2014. Le rectorat utilise, lui, les bouts de ficelle : campagne de recrutement de contractuels... la future GRH de proximité. Pour les AED, comme pour les postes d'enseignants, on utilise les moyens non consommés du fait des difficultés de recrutement pour afficher très provisoirement quelques postes de plus.

François Lecointe

Haro sur le baudet ! Actualité critique des CPE dans notre académie

« De moins en moins de CPE, de plus en plus de charges de travail. » Voilà résumé grossièrement le problème spécifique de l'académie de Grenoble qui voit ses effectifs d'élèves croître et ceux des CPE en nombre insuffisant.

On constate un manque criant de CPE dans notre académie. Pourtant, nous avons maintes fois revendiqué des postes supplémentaires auprès de nos autorités, tant ce manque criant est reconnu par des chefs d'établissement venant d'autres académies. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 12 315 CPE en France pour 5 580 000 collégiens et lycéens soit 1 CPE pour 453 élèves en moyenne (le SNES demande 1 CPE pour 250 élèves) ; 536 CPE dans l'académie de Grenoble pour 282 570 élèves du secondaire soit 1 CPE pour 526 élèves. On observe un déficit de 86 postes pour atteindre la moyenne nationale.

À l'issue du mouvement, ce sont d'ailleurs 12 postes de CPE qui seront non pourvus par des titulaires (fixes ou TZR). On constate des établissements largement sous dotés et des collèges (nord de la haute-savoie par exemple) ayant des effectifs proches des 1000 élèves : souffrance des jeunes et difficultés des personnels vie scolaire.

Les nombreux retours de collègues font état d'un dévoiement constant du métier de CPE : de plus en plus de tâches hors champ de compétences et de responsabilités (organisation des examens, constitution des classes, réception des familles pour une décision d'orientation), une pression des directions de type managérial dans la gestion des collègues AED (voire dans la gestion des CPE), difficultés pour certains CPE en charge de mission syndicale de pouvoir s'absenter réglementairement pour effectuer leur devoir d'élu, etc.

Nous condamnons fermement l'attaque contre les commissaires paritaires CPE via l'abrogation du statut dérogatoire au statut général de la fonction publique (conseil d'État) qui conduit à diminuer de moitié le nombre d'élus.

Serge Bricka, commissaire paritaire CPE SNES-FSU

Déclaration de la FSU au Comité académique de l'Éducation nationale (CAEN) du 25 juin 2018

Ce CAEN est reconvoqué suite à l'absence de quorum le 11 juin dernier. Cette difficulté à pouvoir siéger dès la première date prévue est récurrente depuis plusieurs années. Elle est pour nous significative du fait que cette instance a été progressivement vidée de son sens et de son intérêt pour nombre de ses membres. Pour y faire face, il convient de redonner la solennité de naguère à ce Conseil Académique et de permettre à chacun de ses membres de s'y sentir utile autant que cela lui est utile. Pourtant la convocation du 11 juin a été caricaturale de ce que cette instance est devenue.

Sur le plan formel, les changements de date intempestifs et, une fois de plus, l'indigence des documents préparatoires, ainsi que l'anticipation d'une date de repli — qui d'ailleurs n'a pas été tenue — avaient peu de chance d'inciter les participants à être présents. À l'évidence, l'absence de quorum avait été anticipée, si ce n'est provoquée, puisque nous avons découvert qu'une fois de plus, l'exécutif régional serait absent, ainsi que pour la première fois le représentant politique de l'Etat, qui avait choisi de laisser aux responsables administratifs la coprésidence de la séance.

Mais, au-delà de ces considérations formelles, c'est surtout l'absence de contenu qui explique le désintérêt pour cette instance de certains de ses membres.

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer le mépris de l'exécutif régional, qui, pour les points relevant de sa compétence, ne daigne jamais consulter cette instance regroupant pourtant les représentants des professionnels et des usagers et se contente « d'informations données en séance » sur certains points périphériques. Jamais depuis la création de la nouvelle région, et donc jamais sous cette majorité et cet exécutif, nous n'avons été consultés, ni même « informés », sur deux points majeurs relevant des compétences régionales, d'une part les investissements dans les lycées (le fameux PPI), d'autre part les orientations et décisions de l'exécutif régional en matière de formations et d'orientations professionnelles ; le CPRDFOP¹ et la saisine du CREFOP² et du CESER³ ont été renvoyés à l'automne, mais n'était-ce pas l'occasion d'associer les trois CAEN de la région à la réflexion préalable ?

Désormais, l'Etat assume le même mépris pour notre instance. Il ne s'agit plus de problèmes circonstanciels d'agenda ou d'urgence, mais bien d'une politique délibérée. Alors que le ministre a annoncé une réforme du baccalauréat, et donc de la structure même des voies de formation du lycée, dont les premières mesures vont s'appliquer pour les secondes dès la rentrée prochaine, le CAEN n'aura jamais été saisi de cette question. Les professionnels comme les usagers sont mis devant des décisions prises, sans jamais avoir pu s'exprimer à ce sujet. Derrière les éléments de langage et les ambitions proclamées, le principal effet — et sans doute la seule cause — de cette réforme est de réduire de 10 à 12 % les heures d'enseignement et les postes dans les lycées. Faute de vouloir apporter à la crise de recrutement les réponses appropriées, les revalorisations des rémunérations, des carrières, des conditions de travail et de l'image sociale de ses fonctionnaires, l'Etat a choisi de réduire l'offre d'enseignement. On comprend qu'il soit difficile à ses représentants d'assumer ce choix devant cette instance. Nous pourrions évoquer de la même façon « Parcours sup », alors que 60% des futurs étudiants sont toujours dans l'attente d'une réponse définitive ou encore la fusion à venir des académies, connue de la Presse, mais jamais évoquée dans cette instance.

Mais ce déni du CAEN n'est qu'un aspect d'une orientation bien plus vaste : refus d'entendre les revendications des personnels, négation du rôle de leurs représentants, remise en cause des statuts et des instances paritaires ou de concertation, pressions et intimidation des médias, répression contre les manifestants et contestataires ; nous vivons un véritable coup d'état technocratique qui tend à mettre la « République en marge » et a pour objectifs de favoriser une minorité de privilégiés et de contenir le plus grand nombre de citoyens et leurs protestations. Dans les académies, les régions, les départements, les premiers responsables politiques devraient s'interroger sur la limite entre la loyauté qui leur est demandée et ce qui relève de la complicité. »

Pour la délégation académique, Jacques Agnès

1. Contrat de Plan Régional de Développement des formations et de l'Orientation Professionnelle.
2. Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.
3. Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.



Projet de réforme des retraites : focus sur une consultation publique « pipée » d'avance

La réforme annoncée par Macron pour un nouveau système de retraites est lancée.

Dans ce cadre, le 31 mai a été ouverte une concertation citoyenne en ligne sur :

www.participez.reforme-retraite.gouv.fr

Cette plateforme propose à chacun de réfléchir à différents scénarii sur 11 thématiques, de voter, de commenter, de faire des propositions.

L'exécutif affiche une démarche ouverte de démocratie directe et participative, objet d'une large communication officielle.

Aussi, penchons-nous sur la consultation publique.

Elle part d'orientations politiques déjà tranchées :

“La réforme à laquelle nous travaillons vise à créer un système universel dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé. Ce système de retraite, nous le voulons plus simple, plus juste, pour tous”.

De quoi parle-t-on avec ce projet ?

Le « système universel où « un euro cotisé donne les mêmes droits » serait un système par points dans lequel un actif cotise durant toute sa vie professionnelle et accumule chaque année des points. Au moment de partir à la retraite, ce nombre total de points est converti en pension. La pension est calculée en fonction d'une « valeur du point » valable pour tous (par exemple, 1 point = 1,25 euros), fixée chaque année et dite « de service ». Tous les régimes complémentaires français fonctionnent déjà sur ce modèle.

Le projet ne se limite pas, comme dans les « réformes » régressives qui se sont succédé, à la modification de paramètres (âge légal de retraite, durée d'assurance, etc). Il s'agit d'une réforme systémique qui bouleverserait complètement notre régime de retraite et sa nature-même.

Comment s'opère, sur le site, le « pilotage » du thème : quel système de retraite pour tous les actifs ?

« Le passage d'un système constitué de 42 régimes de retraite aux règles différentes à un système universel nécessite de mettre en place des règles communes à tous, lisibles et équitables. De fait, faut-il maintenir des spécificités pour mieux prendre en compte les particularités de certaines activités et de certains parcours ? »

Constat : « Le système actuel par sa complexité (42 régimes différents) génère de l'injustice».

(cf argumentaire et vote sur le site).

À ce jour près de 78% des votants ont répondu d'accord. Est-ce étonnant ?

Présentation objective ? NON, parce que fondée sur la communication, la démagogie et la manipulation.

Prenons le temps du décryptage pour comprendre qu'on ne peut pas être d'accord :

• **« Complexité du système et multiplicité des régimes » :**

Certes, les règles sont complexes. Mais les « réformes » ont nié le sens des spécificités (exemple : contraintes professionnelles, pénibilité et dangerosité de nombreux métiers) dont certaines gardent leur pertinence.

Des différences se justifient : pour les fonctionnaires, elles sont liées au statut, à la carrière et au Code des Pensions.

• **« 42 régimes de retraites avec des règles de calcul des cotisations et des pensions souvent bien différentes » :**
oui mais à relativiser :

Des études du COR (Conseil d'Orientation des retraites) et de la Cour des comptes concluent au rapprochement progressif, voire à l'alignement, des règles des régimes spéciaux vers le régime général du privé sous l'effet des « réformes ». Pourquoi le taire ?

• **« Crainte d'inégalités de traitement » :**

Elles ont été largement entretenues par les gouvernements successifs avec un discours permanent sur les « privilèges » des fonctionnaires et des régimes spéciaux. La consultation est fabriquée dans le même esprit !

Une version développée de ce texte est en ligne : <https://grenoble.snes.edu>

Que dit une publication récente du COR ?

Que les âges de départ à la retraite des fonctionnaires sont comparables à ceux des salariés du privé (entre 61,8 ans et 62,1 ans). De même, que le taux de remplacement* dans les deux régimes est presque équivalent (73,9% et 75,2%).

Ce ne sont pas des allégations du SNES-FSU, mais des « travaux officiels » qui permettent de déconstruire l'argumentaire : **l'équité est déjà presque une réalité !**

Que cache ce projet au nom de l'universalité, de la simplification, de la justice et de l'équité ?



Des changements gravissimes avec un risque de forte baisse des pensions calculées en points sur toute la carrière et non sur le traitement indiciaire des 6 derniers mois pour les fonctionnaires. Même si le nouveau système intégrait les primes dans le calcul de la pension, il y aurait des agents publics qui seraient gagnants, ceux dont les primes et indemnités constituent une part importante de la rémunération. D'autres au contraire, comme les enseignants, dont le régime indemnitaire est faible, seraient largement perdants.

À l'inverse des pensions actuelles qui sont « à prestations définies », le système par points est dit « à cotisations définies » : **le salarié sait ce qu'il cotise, mais ne connaît le montant exact de sa retraite qu'au moment de son départ.**

Ce système doit être à l'équilibre, avec un niveau de financement des retraites défini à l'avance : chaque année, on calcule les sommes prévisibles à payer (variant en fonction du nombre de retraités, de l'âge prévisible de départ à la retraite, de l'espérance de vie d'une génération et de la situation économique). **Pour maintenir cet équilibre, on détermine la valeur du point « de service » qu'il suffit de ne pas revaloriser voire même de diminuer. Les retraités peuvent donc connaître une baisse, même brutale, du pouvoir d'achat de leur pension.** C'est l'exemple de la Suède, qui s'est convertie en 1999 au système de retraite par points, qui en atteste en 2010.

Or, face à une diminution possible de la valeur du point, les gens n'auraient plus d'autre choix que de repousser leur départ à la retraite. En effet, pour disposer d'une pension suffisante, seul le surcroît de cotisations versées durant ces années de travail supplémentaires permettrait de compenser la baisse de la valeur du point. C'est la réalité en Suède où l'âge moyen de départ à la retraite atteint déjà 65 ans (âge plancher de départ fixé à 61 ans !).

De plus, les nombreux salariés seniors licenciés avant 60 ans (l'âge moyen de cessation d'activité en France est de 60,2 ans) subiraient automatiquement la diminution de leur pension.

Avec les retraites par points, on casserait notre système collectif et solidaire. Malgré des régressions à combattre, il reste protecteur et nous avons des propositions pour l'améliorer.

Les discussions qui s'ouvrent ont un enjeu considérable. En lien avec la FSU, le SNES-FSU académique mènera à la rentrée une campagne pour dénoncer le projet de réformes qui, sous couvert de démocratie participative, en est un véritable déni. Le débat nous concerne tous en tant que syndiqués. D'autres thématiques et propositions sont « décortiquées » dans un article sur le site académique. Nous pouvons intervenir sur la consultation publique, vaste opération de propagande qu'il nous revient de contribuer à mettre en échec.

Le SNES-FSU de Grenoble organise, dans le cadre de la commission actifs/retraités, un colloque sous la forme d'un stage syndical le jeudi 18 octobre 2018 à Grenoble (pensez à déposer, pour les actifs, votre demande d'autorisation d'absence un mois avant).

Marie-Laurence Moros

*Le taux de remplacement désigne le rapport entre la pension de retraite juste après la liquidation et le salaire de fin de carrière, tous deux étant calculés nets de cotisations sociales.

CIO et DRONISEP en danger !

L'ensemble des psychologues de l'éducation nationale Éducation développement orientation (EDO) est mobilisé contre le projet de loi, qui porte très mal son nom, « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Dans cet intitulé il faut entendre tout le contraire de ce qui est annoncé. Il introduit dans son article 10 des modifications dans le code de l'éducation qui auront pour conséquence le démantèlement du service public d'information et la fin de la diffusion d'une information nationale et exhaustive. En effet, ce projet de loi prévoit le transfert aux régions des DRONISEP. Seules quelques personnes resteraient dans les académies pour faire le lien avec l'ONISEP centrale. Les régions obtiendront la compétence d'information des publics scolaires et étudiants. Elles seraient selon le ministère les mieux placées pour informer les élèves sur les métiers « en tension », réduisant ainsi les projets des adolescents qui s'inséreront dans la vie professionnelle dans 5 à 10 ans à des choix adéquationnistes basés sur l'actualité économique du moment. À une information nationale, neutre et exhaustive se substituerait une information relais des branches professionnelles.

Dans le même temps, le ministère a annoncé la fermeture des CIO.

Depuis cette annonce, le flou est entretenu, les PsyEN-EDO seront-ils nommés dans les établissements scolaires comme annoncé en avril, ou un CIO sera-t-il maintenu par département ? Pour le SNES-FSU, les PsyEN-EDO doivent continuer à être nommés dans les CIO qui doivent être maintenus.



Le choix de conserver, comme l'a annoncé la conseillère sociale du ministre, les «cio qui ont fait preuve de leur efficacité» est inacceptable. En substance, cela signifie la fin du service public de proximité de l'éducation nationale, c'est un « boulevard » ouvert aux diverses officines privées qui déjà se positionnent. Les jeunes et les familles les plus modestes en supporteront directement les conséquences.

L'article additionnel à l'article 10 de la loi, demandant un rapport dans les 6 mois suivant la publication de la loi sur l'avenir des CIO inquiète la profession tant les affirmations du ministre entretiennent la confusion tout en affichant une volonté de suppression du service public de l'éducation nationale. Alors que dans ses premières déclarations il était question de fermer tous les CIO, aujourd'hui il précise que tous ne fermeront pas mais que ceux « qui auront fait la preuve de leur utilité» pourraient être logés dans des lycées s'il y a de la place!!

L'ensemble de la profession s'est fortement mobilisé le 5 juin 2018 lors de la manifestation nationale qui a rassemblé massivement la profession pour refuser ce projet.

Dans notre académie, les initiatives sont toujours aussi nombreuses; un CIO plein vent a été organisé à Grenoble et a permis d'informer les usagers, un rassemblement s'est tenu devant le rectorat, de nombreux DCIO sont entrés dans une grève administrative de remontée des données demandées, de nombreux contacts ont été pris avec les députés, les sénateurs, un comité d'accueil a été organisé lors de la venue du ministre en Haute-Savoie, plusieurs AG se sont tenues. La prochaine débattrà de nouvelles actions, le SNES-FSU y soutiendra la proposition d'un temps fort de l'action le 28 juin lors du début de l'examen de la loi au sénat.

La mobilisation doit s'amplifier pour faire échec à ces projets destructeurs du service public de l'orientation de l'éducation nationale.

*Frédérique Pénavaire,
Responsable académique du SNES-FSU pour les PsyEN-EDO et DCIO*

CA académique du 25 juin 2018

Sous couvert de modernisation et de rupture avec « l'ancien monde », M. Macron par le biais du gouvernement et des députés godillots de sa majorité poursuit sa vaste opération de destruction de toutes les garanties collectives et protections sociales. En réalité ce pur projet libéral éloigne des valeurs d'égalité et de justice, et annonce des reculs sociaux majeurs, tout en faisant la part belle aux plus riches. Fondamentalement, la politique de ce gouvernement se caractérise par l'arrogance et le mépris à l'égard des plus faibles, notamment envers les migrants et ceux qui les soutiennent. Elle s'accompagne d'une confiscation de la démocratie, ce qui élimine dans les médias toute voix discordante, cherche à museler la représentation syndicale et use de la répression policière et judiciaire de plus en plus systématiquement.

Dans ce cadre, les annonces des ministres de l'Éducation nationale et de l'Action et des Comptes Publics sur la Fonction publique, dont l'Éducation nationale, s'inscrivent totalement dans cette orientation libérale déjà mise en œuvre auprès des salariés du privé par la loi Travail et des employés d'État de la SNCF : suppression du statut remplacé par le contrat, suppression du paritarisme, fusion des instances CHSCT et CT, restrictions de la représentation des personnels, renvoi au local de la gestion des personnels...

Pour le SNES-FSU, la nécessité de préserver et conforter notre modèle social fondé sur des valeurs et principes, notamment ceux d'égalité et de solidarité, passe entre autres par une Fonction Publique renforcée, des personnels à la professionnalité et au statut reconnus, notamment par le biais d'une réelle augmentation du pouvoir d'achat. Les retraités se sont mobilisés une fois de plus pour le maintien, a minima, de leur pouvoir d'achat. Ils ne sont pas les privilégiés que l'on cherche à nous dépeindre. Chercher à jouer les générations les unes contre les autres, tenter de fragmenter la société est un très mauvais calcul à moyen terme pour la cohésion sociale.

Les retraités se sont mobilisés une fois de plus pour exiger le gel des pensions et leur revalorisation, l'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités.

Fonction publique

A l'opposé, le programme Action publique 2022 a pour objectif de baisser la dépense publique en supprimant 120 000 emplois dans la Fonction publique, en abandonnant des missions, en gelant la valeur du point d'indice...

Le SNES-FSU réaffirme son attachement au Service public qui permet d'assurer, en dehors des règles du marché et de la concurrence, l'accès de tous à des services essentiels, de garantir collectivement des droits dans le respect de l'intérêt général. Confortés, améliorés et étendus, les services publics doivent nous permettre de relever, solidairement, les défis actuels et à venir, autour des transitions climatiques et environnementales.

Retraites

Dans la suite de l'une des promesses phares du candidat Macron, le projet sur la réforme des retraites est lancé. Le principe de base est connu : « Nous ne créerons un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. » Il s'agit d'une réforme systémique qui ferait basculer notre système collectif et solidaire vers un système individualisé. Cette transformation aurait pour principale conséquence de détruire toutes les références collectives à un âge de départ à la retraite ou à une durée de cotisation. Chaque salarié serait renvoyé à sa responsabilité pour construire sa propre retraite. En l'absence d'un financement supplémentaire des retraites, la baisse des pensions est programmée. De plus, le projet mettrait en péril le code des pensions, et par là même le statut de la Fonction publique et son fondement : la carrière. Une concertation large s'instaure dans laquelle nos propositions doivent faire obstacle au projet de retraite à points.

Réorganisations territoriales

Le rapport des IGAEN publié le 11 mai préconise de créer à l'horizon 2021, 13 nouvelles académies métropolitaines dont les contours seraient calqués sur les actuelles régions. Ces préconisations s'accompagnent d'un calendrier de mise en œuvre immédiat qui ne laisse planer aucun doute sur les objectifs du ministère qui doit annoncer ses arbitrages début juin. En confiant plus de pouvoirs aux recteurs, en élargissant les périmètres des académies, les fusions envisagées auraient des conséquences négatives en termes d'organisation administrative, budgétaire et de gestion des ressources humaines et au final de service rendu.

Le SNES-FSU condamne la régionalisation des services de l'Éducation nationale qui porte en elle le recrutement au local et la fin de l'égalité territoriale pour les usagers.

Suppression des CAP

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il envisage une possible disparition des CHSCT en les fusionnant avec les CT. Cela dynamite la politique à peine amorcée en matière de santé et sécurité au travail. Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, certaines sanctions disciplinaires... Cela renforcerait encore les dérives managériales déjà pesantes.

Le SNES-FSU s'oppose à ces attaques qui remettent en cause les droits des personnels.

Rendez-vous salarial du 18 juin

Sans surprise, le gouvernement a fermé la porte à toute discussion sur la revalorisation du point d'indice. A l'initiative de la FSU, 8 OS (sauf FO qui n'a pas siégé) ont logiquement quitté la réunion du lendemain pour dénoncer le refus de dialogue de la part de l'administration et l'absence de mesures permettant le rattrapage des pertes subies : revalorisation du point d'indice, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, amélioration et garanties sur l'évolution des carrières. Les attentes des personnels sont fortes dans ce domaine. Le SNES avec la FSU doit poursuivre cette démarche unitaire d'action, pour obtenir des améliorations collectives sur les traitements.

Parcoursup

Depuis le 22 mai, de très nombreux élèves de terminale sont avec leur famille dans l'attente de réponses sur Parcoursup. De nombreux témoignages ont révélé l'opacité des critères de sélection. Il est maintenant avéré que Parcoursup créé des inégalités selon les quartiers, les lycées ou les filières d'origine. Alors que toute l'attention des élèves aurait dû se porter sur la préparation du bac, nos collègues ont dû faire face à la démobilisation de celles et ceux qui associent leur rang de classement sur les listes d'attente à leur valeur scolaire. C'est inacceptable.

Ces nouvelles règles de l'accès aux études supérieures, sélectives et inspirées des lois du marché, viennent rompre avec des années de démocratisation de l'accès aux savoirs scolaires et universitaires. Dans l'immédiat, il est encore temps de rétablir de l'équité entre tous et la FSU demande au plus vite l'ouverture des capacités d'accueil nécessaires. Dans ce cadre, nous demandons l'abrogation de la loi ORE et l'abandon de Parcoursup.

Dans ce contexte particulier, les Psy-EN ont un rôle fondamental à jouer auprès des élèves, dans la construction de leurs projets. C'est pourquoi le SNES-FSU s'oppose à toute forme de régionalisation de l'information et de l'orientation scolaire et de fermeture de CIO.

Réforme du lycée

La nouvelle organisation du lycée général et technologique, avec entre autres la disparition des séries générales à la rentrée 2019, laisse présager des retraits de moyens considérables avec la perte de plusieurs postes par lycée, des hausses d'effectifs et un alourdissement de notre charge de travail. Outre la baisse des horaires disciplinaires, la carte des enseignements de spécialité pour le cycle terminal sera déterminante tant pour assurer la diversité des formations sur tous les territoires et pour tous les élèves, que pour stabiliser les moyens et les équipes pédagogiques. Le SNES-FSU s'opposera à toute mise en réseau des lycées publics au prétexte de l'élargissement de la carte des enseignements de spécialité offerts aux élèves induisant une mobilité des élèves ou des personnels.

Les enseignements technologiques devenant facultatifs en seconde, l'avenir des filières technologiques devient très incertain d'autant que cette réforme fait suite à la réforme Chatel qui avait déjà bien dénaturé cette filière et détruit l'identité professionnelle. En outre, le nombre d'épreuves locales qui seront passées par les élèves fait du baccalauréat un diplôme maison et les élèves passeront beaucoup de temps en évaluation au détriment des apprentissages. Le SNES-FSU continue à rejeter cette réforme, qui comme celle du baccalauréat, s'inscrit dans une logique de tri social, sans aucune ambition d'élever le niveau de qualification de la jeunesse, en adéquation avec les nouvelles règles sélectives de l'accès aux études supérieures.

La réforme annoncée de la voie professionnelle par le ministre est dans la suite logique de la généralisation du bac pro 3 ans lancée il y a 10 ans : baisse de plus de 10% des heures hebdomadaires de cours et les matières générales sont les premières concernées ; mixage des temps de formation en CAP des différents publics.

DNB - collège

L'épreuve orale est une épreuve d'examen, elle ne doit pas être accomplie bénévolement. Les textes réglementaires sont clairs et doivent être utilisés pour faire respecter les droits des personnels.

Pour que cette tâche ne soit pas une fois de plus assumée quasi bénévolement et qu'elle soit organisée dans des conditions acceptables et donc indispensables à son statut d'épreuve terminale relevant d'un diplôme national, le SNES-FSU demande une convocation écrite nominative, et la rémunération de l'épreuve orale du DNB.

Le SNES-FSU continue à s'opposer à cette réforme du collège et appelle les collègues à dresser dans chaque établissement le bilan de celle-ci.

Crise de recrutement et formation

Dans un rapport paru fin mai, la Cour des Comptes déplore l'augmentation du nombre de contractuels dans l'Éducation nationale et le manque d'attractivité du métier d'enseignant.

Dans l'académie de Grenoble, le bilan du mouvement intra fait apparaître de nombreux postes vacants, ce qui montre les conséquences concrètes de la crise de recrutement. Le projet gouvernemental d'utiliser les AED comme moyen d'enseignement, sans recourir à de véritables pré recrutements, s'inscrit dans une politique de renoncement.

Non-titulaires

- AED : de nombreux établissements sont sous dotés, ce qui impacte défavorablement le fonctionnement des vies scolaires, dégrade les conditions de travail de tous les personnels et les conditions de vie des élèves. Le SNES-FSU demande une meilleure prise en compte des questions afférentes à la vie scolaire avec une augmentation des dotations, à la hauteur de l'accroissement de travail et des objectifs pédagogiques et éducatifs. Par ailleurs, le SNES-FSU dénonce le renouvellement systématique des équipes pratiqué dans de nombreux établissements, parfois accompagné du non respect des procédures relatives au contrat.

- AESH : le SNES-FSU revendique une revalorisation salariale et le respect des droits de ces collègues, dans le cadre exclusif des missions réglementaires.

- Contractuels : le gouvernement fait le choix de la précarité pour couvrir des emplois pérennes. Le SNES-FSU demande une véritable formation des contractuels et un plan de titularisation massif. Le SNES-FSU accompagnera dès la rentrée ces collègues en situation précaire.

Action

La CA académique décide d'organiser son CSA de rentrée le jeudi 30 août 2018 et appelle chaque établissement à y être présent.

Il s'agit dès la rentrée de lancer la mobilisation sur les effectifs, nos conditions de travail et nos salaires.

Nous devons faire barrage aux réformes du lycée et du bac qui organiseront le tri social de façon toujours plus précoce.

À la rentrée, le SNES-FSU initiera et développera une campagne pour refuser la précarisation de nos métiers, défendre les collègues aux statuts précaires et gagner sur la fin de ce type d'emplois. Il le fera autant que possible dans un cadre intersyndical dans la logique de nos mandats de congrès. Cette campagne passera par des campagnes d'opinion, la production de matériel spécifique à destination des collègues, des formations syndicales et des mobilisations pour imposer un plan de titularisation le plus large possible.

Parallèlement, en lien avec la FSU, le SNES-FSU mènera une campagne pour dénoncer et déconstruire le projet de réforme des retraites qui, sous couvert de démocratie participative, en est un véritable déni. Les choix sont imposés d'avance comme le montre la consultation en ligne, vaste opération de propagande, qu'il nous revient de contribuer à mettre en échec.

En lien avec les retraités, le SNES-FSU organisera des temps forts dès la rentrée pour construire la mobilisation contre ce projet.

Le SNES-FSU refuse les projets d'attaque du paritarisme, demande le respect et l'amélioration des droits de tous les personnels, appelle la profession à signer massivement la pétition pour le respect de nos droits « PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT ! » et à voter massivement aux élections professionnelles.

Texte adopté à l'unanimité des 35 présents

La République en marge

La première année du quinquennat Macron s'apparente à un paysage après la bataille. Les chantiers de démolition ouverts sont nombreux et, malgré les difficultés à mobiliser, il nous faut maintenir la vigilance, continuer à dénoncer la pseudo-modernité des réformes et proposer des rendez-vous d'action.

Tout pour les uns, rien pour les autres

Le Président des très riches, instrument des milieux bancaires et libéraux, servi par des députés godillots et une garde prétorienne d'experts, a mis en place une politique de destruction des solidarités collectives et sert les intérêts des puissants. Rappelons, sans prétendre à l'exhaustivité, la libéralisation du marché du travail par les Ordonnances, le maintien des exonérations salariales et des crédits d'impôts pour les entreprises, le remplacement de l'ISF par une flat tax, le démantèlement-privatisation de la SNCF, la hausse de la CSG pour les retraités et les coupes dans les budgets sociaux, notamment les APL, le rétablissement de la journée de carence. Concernant les migrants, cette politique se double d'une répression policière et judiciaire indigne à l'égard des réfugiés et de ceux qui les soutiennent. Cette volonté de mettre fin à notre modèle social se voit particulièrement dans deux réformes emblématiques.

Le contrat contre le statut

Le Gouvernement a missionné une série d'experts autoproclamés, tous proches des milieux économiques et bancaires, pour « rénover et moderniser les Services Publics ». Le plan Action Publique 2022 est une machine de guerre qui va lamener les Fonctions Publiques avec ses 120 000 suppressions de postes, le recours accru aux contractuels, le plan de départs volontaires. Cerises sur le gâteau : on prévoit la fusion des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail avec les Comités techniques ainsi que la réduction du pouvoir d'intervention des élus du personnels en matière de promotions, carrières, sanctions et mutations. L'objectif est bien de liquider les acquis issus de la Résistance qui garantissent aux usagers comme aux personnels une égalité de traitement et de service sur tout le territoire.

Retraites : escroquerie et propagande

Le gouvernement vient de lancer sa contre-réforme des retraites avec une consultation repeinte aux couleurs de la démocratie participative mais biaisée par des questions orientées. Il s'agirait d'un système « plus simple, plus juste pour tous », « dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». C'est donc clairement la fin du Code des Pensions pour les fonctionnaires.

Plus simple ? Plus lisible ? Plus juste ?

C'est un système à points à prestations non définies : on ne connaît pas la valeur du point qui nous sera servi à la retraite. On sait ce que l'on cotise mais pas ce que l'on touchera, à la différence de ce qui existe actuellement. Le dispositif est prévu pour être à l'équilibre : en fonction du nombre de retraités, de la situation économique, de l'espérance de vie, on pourra baisser la valeur du point chaque année. C'est ce qui s'est passé en Suède en 2010 où les pensions ont baissé de 20 %.

On ne prendra plus en compte ni les 25 meilleures années comme actuellement dans le Privé, ni les 6 derniers mois comme dans les Fonctions Publiques. Ce sera la totalité de toutes les années de cotisations, ce qui abaissera mécaniquement les pensions de la majorité des futurs retraités.

A part les très hauts revenus, tous les salariés seraient perdants, mais particulièrement les fonctionnaires, les femmes, les précaires. C'est la fin d'un système fondé sur la solidarité.

La démocratie en recul

Ce qui est en jeu dans cette pseudo-modernisation de la France, c'est la démocratie et la République. Les réformes sont imposées en dressant les catégories de salariés les unes contre les autres et en dénigrant le rôle des représentants (Ordonnances Travail, SNCF, Parcours Sup, CIO et Orientation). La disruption n'est rien d'autre que de l'arrogance à l'égard des « analphabètes, illettrés, alcooliques », « des fainéants » indignes du « pognon de dingue » que nous accorderait notre Bon Maître !

Sur le plan institutionnel, les projets visant à réduire le nombre et les prérogatives des élus, à donner la main à l'exécutif, témoignent d'une même conception bonapartiste du pouvoir. Mépris de classe, césarisme et libéralisme voudraient se substituer à Liberté, Égalité, Fraternité.

Cette conception de la société et de la République n'est pas la nôtre. Dès la rentrée, dans nos luttes comme dans la campagne des élections professionnelles, soyons prêts à défendre nos valeurs !

Foin du défaitisme : préparons une rentrée offensive !

Il est encore tôt pour dire comment se terminera la lutte des cheminot/es. Mais en ce qui concerne les services publics, et l'éducation nationale en particulier, les derniers mois de lutte correspondent à une défaite partielle de notre camp. Hier, dans le secondaire et la fonction publique, nous avons subi les réformes sous Hollande (L.S.U., réforme du collège, PPCR...). Aujourd'hui, de la suppression des emplois aidés sans embauche statutaire pour la compenser, jusqu'à la sélection à l'université, Parcoursup, en passant par la réforme du lycée et le blocage du point d'indice, nous avons plié face aux coups portés par Macron. Le tout dans le cadre d'une politique générale d'une violence de plus en plus extrême contre les plus pauvres, les migrant/es, les mouvements sociaux. Face à ce terrible bilan, les annonces de victoires partielles que le Snes et la Fsu mettent en exergue pour démontrer « l'utilité du syndicalisme » (le PPCR!) apparaissent pour de la poudre de perlimpinpin sur une plaie béante.

De nouvelles manches pour un syndicalisme de lutte !

Et pourtant, oui, nous croyons à l'utilité du syndicalisme qu'il nous faut plus que jamais défendre et développer : un syndicalisme de lutte qui redonne confiance en notre capacité à gagner. Car malgré les effets anesthésiants de la stratégie du choc adoptée par nos gouvernants depuis Sarkozy, il reste pour nous bien des espaces de lutte, des raisons d'espérer, des offensives à mener. Nombre des dernières défaites sont loin d'être définitives. Statut des fonctionnaires, retraites, précarité, moyens, droits et libertés : il y aura d'autres manches. Ne sombrons pas dans le fatalisme !

Nous sortons de ces mois de luttes avec des acquis sur lesquels nous appuyer pour les suites. Nous avons ainsi participé à affaiblir la légitimité d'un président mal élu et de plus en plus illégitime. C'est d'ailleurs en partie à cette réalité que répond la violence de sa police. La vague de luttes des derniers mois a d'ailleurs vu des victoires, parfois partielles (la dernière à l'hôpital psychiatrique du Rouvray, le 3ème plus gros du pays), parfois exemplaires (Notre Dame des Landes). Et nombre de secteurs professionnels (Air France, Cheminot/es, énergie, santé dans plusieurs endroits) maintiennent leurs mobilisations.

Des cadres de mobilisation unitaire, de l'échelle locale à l'échelle nationale se sont renforcés. En Isère par exemple, l'intersyndicale éducation nationale, avec la Cgt, Sud et la Cnt, a réussi à proposer des rendez-vous et du matériel de qualité. La CGT et Solidaires, considérés comme partenaires à privilégier dans tous nos derniers textes de congrès, doivent l'être aujourd'hui dans les faits pour ne plus rien laisser passer à la rentrée. Cessons de croire que le gouvernement actuel puisse être un partenaire de quoi que ce soit ! Continuer à aller, à l'occasion, discuter le bout de gras avec lui en laissant croire que du bon pourrait en sortir est un piège mortel dont il faut enfin se tirer. C'est résolu/es que nous devons affronter les prochains défis (retraites...) et continuer la lutte contre la sélection à la fac, la réforme du lycée et du bac, et pour le projet de société que nous défendons, opposé point par point à celui de Macron.

En campagne dès la rentrée !

La violence des attaques de ce gouvernement autoritaire et raciste rend chaque mouvement social particulièrement précieux.

Entrons vite en action à la rentrée : des établissements ont ou vont déjà déposer des préavis de grève pour septembre. Soutenons-les ! Prévoyons des rendez-vous rassembleurs au plus tôt ! Enfin, c'est de notre responsabilité que de lancer avec la Fsu et nos partenaires syndicaux une véritable campagne contre la précarité : la multiplication des services civiques et l'embauche d'enseignants contractuels, sont des fers de lance de la casse de nos métiers par Macron. À nous d'y répondre avec force en exigeant la fin de l'embauche de non titulaires et la titularisation de tous et toutes les précaires.

Les élu/es E.E. à la C.A. académique

Hors-classe des certifiés : pour toutes et tous !

La CAPA d'accès à la hors-classe dans cadre de la refonte des carrières s'est déroulée le 11 juillet pendant plus de 5 heures. L'action des commissaires paritaires du SNES-FSU a permis la réintégration de plus de 30 collègues sur les 400 promus afin que tous les collègues retraitables bénéficient de la hors-classe avant leur retraite ! Le SNES-FSU a cependant voté contre le tableau d'avancement et s'est battu contre les oppositions et les avis négatifs (A consolider) portés par le rectorat. Il n'en reste pas moins que cette première promotion est une avancée pour tous les collègues car le DRH a acté que tous les collègues devaient bénéficier de la hors-classe. Vous trouverez ci-dessous la déclaration liminaire du SNES-FSU sur la hors-classe et la classe exceptionnelle.

François Lecointe

Suppression du paritarisme, déconcentration managériale : c'est inacceptable !

Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le ministère de la Fonction publique s'entête et a remis un document aux organisations syndicales représentatives reprenant ni plus ni moins le projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. C'est inacceptable !

Ce projet propose la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps... Cette volonté du gouvernement de contourner les élus correspond à un projet autoritaire ; c'est le principe du fonctionnaire citoyen, issu de la Libération, qui est attaqué. Il s'agit de donner davantage de marge de manœuvre aux « managers » locaux.

Le SNES et la FSU exigent une véritable négociation salariale

Ce projet s'accorde avec le rendez-vous salarial du 18 juin où le gouvernement a confirmé le tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence... À la sortie du rendez-vous du 18 juin, seules quelques mesures de portée limitée ont été proposées. L'exécutif a ainsi annoncé la reprise des mesures PPCR au 1^{er} janvier 2019 et la reconduction de la GIPA en 2018, indemnité censée compenser l'écart d'évolution du traitement indiciaire brut par rapport à l'inflation sur les quatre dernières années. Aucune avancée significative donc pour compenser les pertes subies.

Le gouvernement a renvoyé le sujet des rémunérations à une autre concertation, lancée en avril dernier, en vue de réformer le cadre statutaire des agents publics, une « concertation » dans le cadre de laquelle est actuellement évoquée la meilleure prise en compte du mérite dans la rémunération. Pour le SNES-FSU, renforcer la part du mérite dans la rémunération relève d'une notion subjective et variable selon les temps, les lieux, les hiérarchies... Elle nie les relations professionnelles dans un même collectif de travail et dessert l'intérêt commun qui est au cœur des missions des personnels de la Fonction publique. Le SNES et la FSU exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail et des missions des personnels par une augmentation du pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières.

Les premiers résultats que nous examinons aujourd'hui sont le parcours de la carrière sur au moins deux grades (la hors-classe pour tous) et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle (accès à la hors-échelle A pour les professeurs certifiés). Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation vers le haut des carrières et des salaires.

Hors-classe pour toutes et tous avant la fin de la carrière

La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour toutes et tous avant la fin de la carrière a désormais abouti. Est ainsi établi, dans le cadre « PPCR », le principe selon lequel la carrière de tous les professeurs, CPE et Psy-ÉN a « désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades », c'est-à-dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite.

Suite au groupe de travail du 5 juin (voir : <https://grenoble.snes.edu/acces-a-la-hors-classe-des-certifies.html>), un travail important a été fait par les services du rectorat afin que la répartition des avis (excellent, très satisfaisant et satisfaisant) reprenne la note de service nationale et que cette répartition se fasse de manière équitable, c'est-à-dire une répartition identique des avis pour chaque cohorte de promouvables (groupe de collègues ayant la même ancienneté à un échelon précis), dans la mesure où ces avis ne pourront être modifiés par la suite.

Des avis inacceptables

Cependant, nous notons que 4,33 % des avis portés sont à consolider. Pour le SNES-FSU, ces avis ne peuvent être qu'exceptionnels. Une étude rapide montre que 2 % des collègues du 9^e échelon et ... 8,6 % des collègues avec plus d'un an au 11^e échelon ont fait l'objet d'un avis « A consolider » ! C'est inadmissible ! Cet avis doit être marginal et souhaitons comprendre pourquoi plus de 11^e seraient proportionnellement « A consolider » ! Nous notons également des motifs d'opposition qui relèvent d'une mesure disciplinaire et qui sont pour nous des doubles peines.

Concernant les égalités de barème, les critères notifiés dans la circulaire (ancienneté de corps, de grade puis d'échelon) n'étant pas suffisants pour départager les collègues, en particulier pour les derniers rangs utiles, nous demandons que soit retenu en plus celui de l'âge (au bénéfice des plus âgés) pour départager les collègues.

Enfin, car c'est l'esprit de la hors-classe, nous demandons que la situation des collègues retraitables soient vues en priorité afin que ces collègues bénéficient de la hors-classe.

Classe exceptionnelle : renverser la vapeur

Sur la classe exceptionnelle, l'existence de deux voies de promotions est inadaptée à la structure de carrière de notre corps et conduit inévitablement soit à la perte d'une promotion sur deux faute d'un nombre suffisant de candidats et à la promotion de candidats trop éloignés de la retraite, ce qui obstruera les accès à la classe exceptionnelle dans les années à venir.

Les conditions d'éligibilité à la voie n° 1 de promotion sont très inégalitaires : elles amplifient les déséquilibres femmes / hommes, entre les disciplines ou les niveaux d'enseignement. Le barème, privilégiant le poids des avis sur l'ancienneté dans la carrière, conduit à la promotion de collègues trop jeunes au détriment des retraitables.

Pour le SNES-FSU, il faut modifier les modalités et la structure de promotion pour l'accès à la classe exceptionnelle :

- de mettre en place un barème privilégiant l'ancienneté dans la carrière et non pas l'avis délivré par la hiérarchie, afin de favoriser la promotion des collègues retraitables ;
- de modifier la base de calcul des contingents de promotions en utilisant, comme pour la hors-classe, un ratio promus/promouvables ;
- d'abolir la clef statutaire de répartition des promotions entre les deux voies. Dans une première étape, modifier cette clef pour rééquilibrer les promotions en faveur du vivier n°2, numériquement le plus important, les conditions des missions ou fonctions devant être abolies, seules les conditions d'ancienneté devant être requises;
- de transformer l'échelon terminal, actuellement échelon spécial contingenté (pour la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN), en échelon commun.

Rendez-vous de carrière : comment intervenir

Nouvelle modalité d'évaluation dans le cadre du PPCR, le rendez-vous de carrière est, de la bouche du DRH de Grenoble, un changement de paradigme. À l'opposé de l'inspection sanction ou d'une inspection plombée par un avancement au mérite, le rendez-vous de carrière et la nouvelle évaluation des personnels auraient toutes les vertus de l'accompagnement des personnels... Bref, la nouvelle évaluation sera bienveillante ! Les comptes-rendus des rendez-vous de carrière seront soigneusement épluchés pour l'harmonisation nécessaire et pour traquer les éventuels dérapages aux nouvelles modalités d'évaluation. Difficile de faire cohabiter un vocabulaire de la bienveillance avec des modalités de gestion des personnels où la performance, l'adaptabilité, les bonnes pratiques et toute la novlangue du *New Management Public* s'expriment.

Avis final début septembre

Dans les 15 premiers jours de la rentrée scolaire prochaine, vous aurez connaissance de la proposition de l'avis final. C'est à partir de cette date que les voies de recours débiteront en cas de nécessité. Nous vous conseillons de prendre contact très rapidement auprès de la section académique afin d'être conseillé et informé sur ces voies de recours. Toutes les informations sur le rendez-vous de carrière sont disponibles dans la rubrique « Rendez-vous de carrière » sur le site du SNES national. Le SNES-FSU est intervenu pour signaler tous les dysfonctionnements (absence d'IPR, etc.) et le DRH sera vigilant pour que l'égalité de traitement soit respectée.

Faire le point pour intervenir syndicalement

Afin d'intervenir syndicalement sur les rendez-vous de carrière, il est indispensable que les collègues qui ont eu un rendez-vous nous fassent parvenir leur bilan de ce rendez-vous (<https://grenoble.snes.edu/rendez-vous-de-carriere-comment-intervenir.html>).

**Plus nous aurons une vision précise de ce qui se passe dans notre académie,
plus nous pourrons peser et faire bouger les choses !**

Futur(e)s retraité(e)s, n'oubliez pas de vous syndiquer lorsque vous serez en retraite !

Beaucoup d'entre nous partent à la retraite avec soulagement vu la dégradation des conditions de vie et de travail, avec nostalgie aussi, car être enseignant pendant des dizaines et des dizaines d'années ne s'efface pas.

Partir à la retraite, c'est d'abord éprouver un grand sentiment de liberté : enfin la possibilité de réaliser des projets qui dorment au fond des mémoires ; c'est aussi quitter un monde professionnel familier avec ses engagements multiples dont le SNES faisait partie.

Le SNES n'a pas pour autant disparu de votre horizon si vous avez à cœur de vivre une retraite responsable, dans le droit fil de votre engagement passé. Une fois mises de côté les préoccupations professionnelles, le SNES peut être pour vous le lieu d'une participation tout aussi active à la vie sociale et publique de notre pays par le biais des outils de réflexion et d'action que sont les sections départementales de retraités du SNES, de la FSU, de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) à laquelle le SNES est affilié aux côtés d'autres syndicats de la Fonction Publique et depuis, deux ans, en participant aux rendez-vous annuels des colloques académiques organisés par la commission actifs/retraités (rendez-vous le 18 octobre 2018 pour l'année scolaire à venir).

De toute façon, quitter le devant du tableau, ce n'est pas se mettre en marge. Les politiques d'austérité provoquent des ravages. La réalité ne laisse pas longtemps aux retraité(e)s le temps de rêver : dégradation accélérée du montant et gel des pensions avec une désindexation « larvée », pouvoir d'achat en berne pour tous, démantèlement progressif de notre système solidaire de santé et de protection sociale, accès aux soins rendu de plus en plus difficile, asphyxie des services publics, effets très négatifs des réformes successives des retraites... L'augmentation de 1,7 point de la csg pour les pensions de plus de 1181 euros sans contrepartie (coût 34 euros par mois pour une pension de 2000 euros) aggrave encore la situation.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est réduite à son premier volet (le maintien à domicile et la réforme de l'APA) et sa mise en oeuvre confirme toutes ses insuffisances. La douloureuse question des EHPAD n'est plus à l'ordre du jour. La FSU siège dans les deux instances mises en place par la loi (Haut conseil et Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie): il importe que les CDCA dont les compétences sont importantes (APA, logement, schémas de santé...) soient tous mis en place rapidement.

Mais par ailleurs, les retraités et leurs organisations syndicales ont de plus en plus de mal à être reconnus officiellement et institutionnellement.

L'engagement syndical des retraités est aussi intergénérationnel. Les projets du gouvernement Macron sont particulièrement nocifs: retraite par comptes notionnels qui met en cause le code des pensions et la fonction publique, attaque contre l'École, suppressions d'emplois dans la Fonction publique... La destruction du droit du travail est une attaque contre tous les salariés et contre les jeunes. Pour défendre les revendications spécifiques aux retraités, pour défendre les revendications intergénérationnelles, il faut se retrouver, se rassembler. Pour imposer d'autres choix économiques, politiques et sociaux, une mobilisation massive, retraités et actifs, est indispensable.

Tourner la page d'une carrière professionnelle ne conduit pas à renoncer à l'engagement syndical, c'est pourquoi vous avez votre place dans votre section syndicale SNES de retraités.

Section académique du SNES-FSU

**16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403
Saint Martin d'Hères Cedex**

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

**Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu**

Vous pourrez défendre vos droits de retraité.e.s, participer aux actions unitaires intersyndicales initiées par le groupe des neuf (retraité.e.s de la CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR, UNRPA) pour ne laisser personne décider à votre place et lutter avec les actifs.

Vous recevrez les publications du SNES et de la FSU et, en tant que retraités, l'US-Retraités, le supplément « Retraités » « Pour » et la revue de la FGR-FP.

La convivialité, la solidarité et la bonne humeur sont des vertus collectives qui vont de pair avec l'activité syndicale et les retraités se font fort de le rappeler lorsqu'ils se retrouvent.

Les sections départementales du SNES et de la FSU pourront vous mettre en relation avec votre section de retraités du SNES et votre SFR départementale. Le SNES a acté la continuité du lien actifs-retraités. C'est une réalité dans l'académie de Grenoble (voir pages 4-5) ; nous vous invitons à faire vivre ce lien avec nous.

Notre camarade et ami Gérard Aubespain nous a quittés



Gérard (à droite) aux côtés de Jean-Pierre Varnet, Marie-Odile Boucris, Armelle Le Brazidec et Maryvonne Fulconis (de g. à d.).

À peine retraité, Gérard s'est battu et a résisté pendant plus de 10 ans à une maladie implacable qui l'a finalement emporté.

PEGC, responsable de l'Ardèche au SNI PEGC puis au SNES, il eut la lourde charge de défendre les intérêts d'un corps mis en extinction en 1986... Avec d'autres, par les mobilisations, il obtint l'alignement horaire à 18h, puis des voies diverses d'intégration dans le corps des certifiés, enfin un accès pour toutes et tous à la hors-classe puis à la classe exceptionnelle.

Toujours près à sillonner (rapidement pour ceux qui furent ses passagers) les routes de l'académie, il intégra en fin de carrière la direction nationale, toujours pour y défendre les PEGC.

Le SNES-FSU présente à Michèle, à François toutes ses condoléances.

Robert Faresse et Corinne Baffert

Les mots croisés de Jacques Agnès

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

I																
II																
III																
IV																
V																
VI																
VII																
VIII																
IX																
X																
XI																
XII																
XIII																
XIV																
XV																
XVI																

Verticalement.

1. Esope reste ici et se repose. Ne se montrent pas reconnaissants. 2. En bref, pas un sur cent, et pourtant... Billevesées. 3. Tel Harpagon. Quand les cuivres, les bois et les cordes se répondent. 4. Aven. En Asie centrale. La queue de plus d'un. 5. Civilité à Chelsea. En faire et les conserver est problématique. Fin d'office. 6. S'y retrouver n'est guère enviable. Réjouisse. Crible fin. 7. Sourire de Peter Sellers. En pédagogie comme pour les loisirs, elle ses partisans et ses détracteurs. A l'oreille, ça suffit. 8. A la tête de l'empire. Du Viso à Ferrare. Embrumé, il est le cadre d'un baiser légendaire. 9. Manche. Sommet. Evite les dérapages. Discipline de précision. 10. Tendons l'oreille. Après Metro, Goldwyn, Mayer,... 11. Je t'aimais inconstant, qu'aurai-je fait fidèle ? Se jette dans la Sarthe. 12. Village du Livradois. 13. Telles que « le nez de Cléopâtre, s'il eut été plus court... » 14. Dans la forêt de Coucy. Autour de Vientiane. Note conditionnelle. 15. Fin. Quand nous manquons à parler Vaugelas. 16. Discipline stricte mais volontaire. Percussions anciennes.

Horizontalement.

I. Ont permis de faire du vieux avec du plus vieux encore. Son renouvellement est un enjeu pour la FSU. II. Calvaire pour cavalier. Les limiter est ici un enjeu, car il en faut bien moins de deux pour une blanche. III. Entrepôt à Tallinn. Deux romains. Plus péjoratif qu'opiniâtre, mais moins qu'entêté. Son pont est célèbre en Ardèche. IV. Imaginaire. Blanc bonnet et bonnet blanc. V. Des champs ou de sol. Calculées en fin d'année. VI. Hors d'Etats et pourtant à leur tête. Traduit par Baudelaire. Contre Franco et contre Staline. Fin latine ou ancienne catégorie. VII. Sonar troublé. Le réchauffement saisonnier ou un haut-fourneau peuvent en être à l'origine. VIII. Le courage des inspecteurs. Cordons de plages, mais pas des strings. IX. Amoindri. Maréchal de France ou capitaine d'industrie. A pu servir à mesurer la Longue Marche. X. Inspiratrices. S'ils le sont, ce ne peut pas être au même endroit. XI. Assurance obligatoire. Elle a une cousine originaire du Puy. Qualité urbaine ou cavalière. XII. Sans effets au soleil. Perchoir de corbeau. XIII. Types d'économies. Autour de Wiesbaden. XIV. Des renversements à la pagaie. Initiales d'académicien. XV. Eruptions. Réfléchi quand il n'est pas à l'UNSA. XVI. Coupures pour intercaler. Inabouti.



Détendez-vous !



AVANT LA RENTRÉE

Le SNES-FSU revendique
24 élèves par classe en collège (20 en EP),
25 en Seconde et 30 en cycle terminale.